

CGV-980530
UNIVERSITÉ DE MONCTON
135e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
Le 30 mai (de 9 h à 15 h 10)
Club de l'âge d'or
Campus de Shippagan

PRÉSENCES

Yvan Bastien Extérieur du N.-B. (Montréal)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Georges Bouchard Extérieur des régions
Laurie Boucher Sud-Est
Paul L. Bourque Sud-Est
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Louise Comeau Atlantique (Î.-P.-É.)
David Couturier Étudiant (Edmundston)
Marcelle Fafard-Godbout, présidente Nord-Ouest
Serge Jolicoeur Professeur (Moncton)
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Léonce Losier Nord-Est
Antonine Maillet Chancelier
Fernande Paulin Professeure (Shippagan)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Sébastien Roy Étudiant (Shippagan)
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan Donald Cormier, vice-recteur par intérim,
administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, directrice générale, Éducation permanente (DGEP) U de M
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Claudette Trudeau, directrice générale des services universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Annette M. Boucher, Jeannot Castonguay, Bruno Pondant et Jocelyne Vienneau

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES PERSONNES INVITÉES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	4
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-980328	4
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV	4
9.1 (15) Opération convergence	4
10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-980402, CEX-980414, CEX-980424, CEX-980428, CEX-980508 ET CEX-980529	5
11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX	5
11.1 CEX-980402, CEX-980414, CEX-980424 et CEX-980428	5
11.2 CEX-980508	5
11.2.1 Nominations	5
11.2.2 Médailles d'honneur	5
11.2.3 Bourses	5
11.3 CEX-980529	6
11.3.1 Composition du Comité consultatif du développement	6
11.3.2 Création d'un consortium « de reconnaissance des crédits d'éducation ouverte des universités du Canada Atlantique »	6
11.3.3 Identification de la salle 222 de l'édifice Pierre-A.-Landry	7
11.3.4 Permanence d'emploi	7
11.3.5 Location de terrain au Campus d'Edmundston	7
11.3.6 Admission des étudiants et des étudiantes de l'U de M en médecine	8
RAPPORT ANNUEL DE LA CONSEILLÈRE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT SEXUEL ET DE HARCÈLEMENT SEXISTE	9
13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-980402	9
14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ	9
14.1 B.A.A. concentration gestion des opérations à deux cheminements	9
14.2 B.A.A. mineure en gestion des opérations	10
15. SUIVI DE LA RÉUNION SAC-980506	10
16. FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION	10
RAPPORT DU COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE (CGV)	10
NOMINATIONS	11
18.1 Directeur ou directrice de l'École des sciences infirmières	11
18.2 Vice-recteur ou vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines	12
PLAN STRATÉGIQUE : DÉPÔT	12

ALLOCATION DU CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES 12
AXES DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DE SHIPPAGAN : DÉPÔT D'UN
RAPPORT D'ÉTAPE 13
22. RAPPORT DU RECTEUR 13
AFFAIRES NOUVELLES 13
23.1 Jardin botanique 13
23.2 Plan stratégique de l'AAAUM 14
23.3 Départ 14
PROCHAINE RÉUNION 14
CLÔTURE 14

DOCUMENTS 15

Document A : Ordre du jour adopté A(1)
Document B : Procès-verbal CCJ-980402 B(1-21)
Document C : Rapport annuel de la conseillère en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste C(1-25)
Document D : Axes de développement du Campus de Shippagan D(1-5)
Document E : Rapport du recteur E(1-5)
Document F : Plan stratégique de l'AAAUM F(1-20)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs sont maintenant sur la Toile à l'adresse suivante: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires.

1. OUVERTURE

La présidente appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

La présidente invite l'assemblée à se recueillir.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES PERSONNES INVITÉES

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent au Conseil pour la première fois: **David Couturier**, étudiant au Campus d'Edmundston; **Sébastien Roy**, étudiant au Campus de Shippagan; **Roger Gervais**, vice-recteur au Campus d'Edmundston; **Donald Cormier**, vice-recteur par intérim à l'administration et aux ressources humaines.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1.

R : 01-CGV-980530

Thérèse Landry-Martin, appuyée par Édith Léger, propose :

« *Que l'assemblée adopte l'ordre du jour.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Aucune.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-980328

R : 02-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« *Que l'assemblée adopte le procès-verbal CGV-980328.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV

9.1 (15) *Opération convergence*

Le mandat du Comité conjoint de la planification sera élargi pour inclure les activités de l'Opération convergence. Il est prévu qu'un colloque convergence se tiendra la veille de la réunion de novembre du Conseil des gouverneurs, soit le vendredi 27 novembre 1998.

10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-980402, CEX-980414, CEX-980424,

CEX-980428, CEX-980508 ET CEX-980529

R : 03-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Rino Castonguay, propose :

« Que l'assemblée reçoive les procès-verbaux CEX980402, CEX-980414, CEX-980424, CEX-980428, CEX-980508 et CEX-980529. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX

11.1 CEX-980402, CEX-980414, CEX-980424 et CEX-980428

Ces procès-verbaux font état de réunions du Comité exécutif portant sur la campagne de sensibilisation, point qui sera traité plus loin lors de la présente réunion.

11.2 CEX-980508

11.2.1 *Nominations*

R : 04-CGV-980530

Laurie Boucher, appuyé par Dennis Savoie, propose :

« Que, conformément à la Politique de sélection des cadres adoptée au CGV-940924 ainsi qu'à la directive administrative adoptée au CGV-951209 et compte tenu des objectifs visés par ces politiques,

***Andrew Boghen** soit nommé directeur du Centre de recherche en sciences de l'environnement pour un deuxième mandat de trois ans, soit du 1er juillet 1998 au 30 juin 2001;*

*que **Gérard Snow** soit nommé directeur du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) pour un deuxième mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1998 au 30 juin 2003. »*

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

11.2.2 *Médailles d'honneur*

Le Comité exécutif fera une ou des recommandations à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs.

11.2.3 *Bourses*

Un membre demande des explications à ce sujet. Il s'agit de définir les critères sur lesquels on se base pour donner le nom d'une personne à une bourse. Des critères seront proposés lors d'une prochaine réunion du Comité exécutif.

11.3 *CEX-980529*

La présidente remercie Line Leduc et Marie-Paule Martin pour avoir préparé le procès-verbal de ce Comité exécutif qui s'est tenu la veille.

11.3.1 *Composition du Comité consultatif du développement*

R : 05-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« *Que l'on mandate les membres bénévoles du Comité consultatif du développement.* »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

La liste des membres se trouve à la page 13 du procès-verbal CEX-980508.

R : 06-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Paul L. Bourque, propose :

« *Que Laurie Boucher soit nommé au Comité consultatif du développement.* »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

On demandera au Comité consultatif de préciser la durée du mandat de ses membres.

11.3.2 *Création d'un consortium « de reconnaissance des crédits d'éducation*

ouverte des universités du Canada Atlantique »

Le recteur explique aux membres que cette question a été abordée à quelques reprises au cours des trois ou quatre dernières années. Il s'agit de répondre aux besoins d'une certaine clientèle qui, en raison de sa mobilité, ne parvient pas à obtenir de diplôme d'une université. Ce concept existe déjà dans l'Ouest canadien et au Québec (télé-université). Il

ne s'agit pas de créer une université, mais plutôt une instance « interuniversitaire » qui étudierait les crédits qu'une personne a obtenus de diverses universités. Cette instance pourrait également soutenir des initiatives d'enseignement à distance.

L'AUA, qui avait été saisie de ce dossier, n'avait pas réussi à s'entendre sur les modalités de création de cette université « ouverte ». Le dossier a alors été repris par l'Université Memorial qui a demandé aux universités membres si elles étaient intéressées à participer à un consortium en vue de créer cette entité qui pourrait s'appeler « l'Université de l'Atlantique Nord ». Il y en a sept ou huit qui ont manifesté leur intérêt. En adhérant au consortium, l'Université s'engagerait à assurer le volet francophone de l'entité qui, de ce fait, serait bilingue. En dernière analyse, la décision de faire partie de cette nouvelle instance serait dictée par l'évaluation que ferait l'Université du caractère bilingue du concept ainsi créé et de la qualité du service offert aux francophones des régions Atlantiques.

R : 07-CGV-980530

Georges Bouchard, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que l'Université soit autorisée à déboursier 5 000 \$ afin d'adhérer au consortium de reconnaissance des crédits d'éducation ouverte des universités du Canada Atlantique. »

Discussion

Le concept conduira à la création d'une université virtuelle; il n'y a pas de personnel, etc.

Le gouvernement de Terre-Neuve a voté une loi qui permet la création de cette entité.

Les diplômes ne seront pas décernés par l'Université Memorial, mais par la nouvelle institution qui sera créée.

On ne peut savoir quelles universités adhéreront au consortium tant qu'elles n'auront pas pris la décision d'investir les 5 000 dollars requis. L'Université Sainte-Anne a participé aux discussions, mais on ne peut savoir si elle a l'intention de faire l'investissement.

Il y a peut-être un risque : que la clientèle francophone se tourne vers les institutions anglophones. Mais le phénomène contraire peut se produire : la clientèle anglophone pourrait se tourner vers le volet francophone, ce qui serait bénéfique pour l'Université de Moncton.

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

11.3.3 Identification de la salle 222 de l'édifice Pierre-A.-Landry

R : 08-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

« *Que la salle 222 de l'édifice Pierre-A.-Landry soit nommée Salle Sainte-Croix.* »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

11.3.4 *Permanence d'emploi*

R : 09-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Laurie Boucher, propose :

« *Que, conformément aux stipulations du paragraphe 25.04 de la présente convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et en accord avec la clause contractuelle contenue dans sa lettre d'engagement 97-79 datée du 16 septembre 1997, la permanence d'emploi soit attribuée au professeur **Marc Beauregard** du Département de chimie et biochimie, et ce, à compter du 1er juillet 1998.* »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

11.3.5 *Location de terrain au Campus d'Edmundston*

Le vice-recteur du Campus d'Edmundston, Roger Gervais, explique aux membres qu'une agence s'est montrée intéressée à louer une parcelle du terrain du campus, située en bordure de la rue du 15 août, afin d'y construire un établissement commercial. Cette parcelle de terrain est l'une des plus convoitées de la ville d'Edmundston. L'argent ainsi perçu servirait au développement du campus. Les activités découlant de cette transaction pourraient être source d'emplois (emplois à temps partiel ou emplois d'été) pour les étudiantes et les étudiants. Le vice-recteur précise qu'il ne veut pas agir seul : il préférerait qu'un comité local soit créé et que le résultat de l'étude menée par ce comité soit soumis à la Régie et au Comité exécutif.

R : 10-CGV-980530

Lucie Lavigne, appuyée par Sébastien Roy, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs recommande la location de 2.7 acres du Campus d'Edmundston à des fins commerciales et que le vice-recteur du Campus d'Edmundston ait l'autorité pour négocier les contrats de location, avec l'approbation du Comité exécutif.* »

Note : Cette proposition a été modifiée.

Discussion

Il faudrait prévoir un plan de développement pour les 2,7 acres.

Le zonage pourra-t-il être modifié? Actuellement, il est institutionnel et non commercial.

Il faut être prudent avant d'agir et penser à l'image de l'Université. Comment ce geste sera-t-il perçu par la population et par le gouvernement?

L'Université est-elle assez riche pour ne pas tenir compte d'une telle offre? Qu'est-ce qui est le plus important : l'image ou le développement de l'Université?

Il faudrait qu'il y ait consultation publique.

La façon dont la proposition est rédigée est très « engageante » : on peut y lire que le Conseil des gouverneurs autorise la location.

La résolution R : 10 se lira comme suit :

« Que le vice-recteur du Campus d'Edmundston soit autorisé à préparer un plan d'aménagement en procédant aux consultations appropriées pour utilisation à des fins commerciales d'un terrain de 2,7 acres longeant la rue du 15 août et que le plan soit soumis au Comité exécutif pour approbation. »

Vote sur R10 (modifiée) Pour 10 Contre 7 ADOPTÉE

11.3.6 Admission des étudiants et des étudiantes de l'U de M en médecine

Le recteur explique aux membres qu'il existe une entente entre le Nouveau-Brunswick et le Québec permettant que 20 places dans les facultés de médecine du Québec (Laval, Sherbrooke et Montréal) soient réservées à des étudiantes et des étudiants du Nouveau-Brunswick. Pour déterminer qui sera admis, on tient compte de deux résultats : celui de la cote Z - qui compte pour 75 pour cent de la note - et celui d'un test d'aptitude - qui compte pour 25 pour cent de la note. Au cours des dernières années, il y avait un certain équilibre entre les trois campus en ce qui concerne le nombre d'admissions à ces facultés. Cette année, cependant, il n'y a eu qu'une seule personne admise en provenance du Campus d'Edmundston, et ce, malgré l'excellence des dossiers de quelques candidates et candidats. Cette situation soulève des interrogations.

La vérification de la façon dont les dossiers ont été évalués et une discussion avec la présidente du Comité de sélection ont permis de constater que tout avait été fait selon les règles. Il reste que la situation en inquiète plusieurs. On s'interroge sur la cote Z, sur ses faiblesses possibles. D'ailleurs, au Québec, on a délaissé cette cote et adopté un autre instrument de mesure. La présidente du Comité de sélection a précisé que si l'Université de Moncton voulait proposer un nouvel instrument de mesure, elle était prête à le prendre en considération. On craint également que cette situation ait des répercussions sur le recrutement au Campus d'Edmundston. Enfin, on remet en question le quota qui est de 20 places. Il semble que le quota ait déjà été fixé à 23. Il serait peut-être possible d'augmenter le quota actuel. Il existe un plan de main-d'oeuvre médicale au Nouveau-Brunswick. Si le gouvernement n'entrevoit pas de pénurie dans le domaine,

probablement que ce quota restera inchangé. Il s'agirait, pour la Régie, de faire des démarches auprès du gouvernement pour voir si le quota peut être augmenté et d'étudier l'ensemble du dossier, y compris la question des instruments de mesure et la situation actuelle au Campus d'Edmundston.

Pause de 10 h 50 à 11 h 5.

RAPPORT ANNUEL DE LA CONSEILLÈRE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT SEXUEL ET DE HARCÈLEMENT SEXISTE

Voir le Document B, p. 1-25

Invitée : Marie Brunelle

Mme Brunelle commence sa présentation en remerciant les membres du Conseil des gouverneurs de lui donner l'occasion de leur soumettre son rapport. Elle précise que l'année qui se termine a été mouvementée, compte tenu des deux cas de harcèlement qui ont fait la manchette et soulevé la controverse à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université. Elle poursuit son exposé en attirant l'attention des membres sur le contenu du rapport : les activités de la conseillère, son travail d'information, de sensibilisation, de traitement des plaintes, de collaboration à des comités internes et externes, et de révision de la politique. En ce qui touche la révision, la conseillère précise qu'elle a fait marche arrière afin d'évaluer la politique depuis les débuts de son application. Elle propose des modifications à la politique.

La discussion tourne autour de la proposition d'élargissement de la politique pour y inclure la notion de discrimination, des activités d'information et de sensibilisation qu'il pourrait y avoir auprès des bibliothécaires, des professeures et des professeurs, et des assemblées départementales, et de la proposition voulant que la conseillère ait un rôle « réseau », c'est-à-dire qu'elle agisse comme conseillère auprès des personnes responsables du dossier du harcèlement dans chacun des campus.

La présidente remercie Mme Brunelle.

13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-980402

Voir le Document C, p. 1-21

R : 11-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Georges Bouchard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification (CCJ-980402). »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

14.1 B.A.A. concentration gestion des opérations à deux cheminements

R : 12-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition de la concentration méthodes quantitatives en affaires et la création de la concentration gestion des opérations à deux cheminements, incluant la modification, la création et l'abolition de cours. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

14.2 B.A.A. mineure en gestion des opérations

R : 13-CGV-980530

Georges Bouchard, appuyé par Dennis Savoie, propose

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition du programme de mineure en méthodes quantitatives des affaires et la création du programme de mineure en gestion des opérations, incluant la modification de certains cours. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

15. SUIVI DE LA RÉUNION SAC-980506

Le VRER précise aux membres qu'il a surtout été question de modifications de programmes. Il attire toutefois leur attention sur la proposition de réforme de la formation linguistique. Il s'agit d'une nouvelle orientation qu'on veut donner à cette formation. Les contenus des quatre cours de langue qui existent actuellement seront, pendant une période transitoire, réaménagés et la hiérarchie qu'il y a entre ces différents cours sera abolie. Cette réforme n'entraîne aucun changement quant au niveau exigé des étudiantes et des étudiants, et elle ne nécessite pas de ressources financières additionnelles de la part de l'Université. Quant aux autres résolutions qui ont été adoptées, elles constituent un suivi au plan d'ajustement.

FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES : CAMPAGNE DE

SENSIBILISATION (SOUPER DU 14 MAI)

Le recteur rappelle aux membres que, lors de la réunion du Conseil des gouverneurs du mois de mars, il avait été convenu d'organiser une campagne de sensibilisation aux besoins d'amélioration du financement des études postsecondaires. Le 14 mars, lors d'un souper réunissant les membres du Comité exécutif, du Comité consultatif du

développement, les vice-recteurs des constituantes, des membres de l'administration et quelques autres personnes (Jeannot Castonguay et Gilles Lepage), on a présenté les éléments d'un discours expliquant la démarche de l'Université. L'objectif de la campagne est de convaincre le gouvernement de faire en sorte de ramener le financement de l'Université où il était il y a trois ans, c'est-à-dire de l'augmenter de deux pour cent par année au cours des trois prochaines années. La présentation faite lors du souper montrait les conséquences des compressions des trois dernières années, la façon dont l'Université avait réagi à cette baisse de subventions et la manière dont elle entendait utiliser les sommes découlant du rétablissement des subventions. Les personnes présentes, dans un premier temps, ont proposé que l'Université invite les autres universités de la province à faire pression, avec elle, auprès du gouvernement et, dans un deuxième temps, ont accepté d'appuyer l'Université dans sa démarche. Au cours des prochaines semaines, des rencontres sont prévues entre l'Université et le ministre de l'Éducation, entre les universités de la province et le premier ministre, et, peut-être, avec les membres du caucus libéral.

RAPPORT DU COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE (CGV)

Annonce de la présidente

Marcelle Fafard-Godbout informe les membres que, bien qu'à la dernière réunion elle ait annoncé son intention de demander un deuxième mandat à la présidence du Conseil, elle retire cette demande, et ce, pour des raisons personnelles.

Rapport du président du Comité de mises en candidature

Léonce Losier présente le rapport de ce Comité qu'il a présidé et dont les autres membres sont Jeannot Castonguay, Édith Léger et Jean-Bernard Robichaud. Le Comité s'est réuni à trois reprises, en conférence téléphonique. Thérèse Landry-Martin occupera le poste de représentante de l'AAAUM (Moncton) pour un mandat de trois ans. Yvan Bastien sera remplacé par Yanick Pagé pour un mandat de trois ans. Il reste trois postes à pourvoir par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il est à noter que Bernard Beaudin et Lucie Lavigne accepteraient un renouvellement de mandat. Quant au remplacement de Paul L. Bourque, une lettre dans laquelle trois noms sont proposés a été expédiée au premier ministre; une recommandation pourrait être faite lors de la réunion de septembre du Conseil des gouverneurs. Le Comité de mises en candidature devra poursuivre son travail en vue de remplacer la présidente du Conseil des gouverneurs.

R : 14-CGV-980530

Léonce Losier, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que Thérèse Landry-Martin, représentante de l'AAAUM (Moncton), soit nommée au Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans commençant le 1er juillet 1998;

que Yanick Pagé soit nommé au Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans commençant le 1er juillet 1998.»

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

18. NOMINATIONS

18.1 Directeur ou directrice de l'École des sciences infirmières

Le recteur a reçu le rapport du Comité de sélection du directeur ou de la directrice de l'École des sciences infirmières. Puisque la directrice actuelle souhaitait continuer d'occuper ce poste, il fallait utiliser la procédure courte, comme prévu dans la Politique de sélection des cadres. Le Comité, après consultation, s'est trouvé dans une situation où les avis étaient très partagés. Le recteur et le VRER, après discussion, ont décidé de faire appel à la firme André Filion et associés inc. afin que soit faite une étude plus approfondie de la situation. En conclusion de toutes ces démarches, les mesures ont été prises pour que la direction de l'École soit assurée de façon intérimaire en attendant que le poste soit annoncé et les propositions contenues dans le rapport de la firme sont actuellement à l'étude.

La présidente tient à remercier Paul L. Bourque, qui en est à sa dernière réunion.

(Applaudissements.)

Paul L. Bourque : Entre ma première réunion et ma dernière réunion au Conseil des gouverneurs, il y a beaucoup d'heures de travail, il y a eu des hauts et des bas, il y a eu des joies et des inquiétudes, soit comme membre du Conseil, soit comme président du Conseil des gouverneurs. Tout au cours des quelque 28 dernières années à l'Université de Moncton, j'ai reçu plus que j'ai donné. J'ai eu la chance et le bonheur de travailler avec six recteurs : Adélarde Savoie, Jean Cadieux, Médard Collette, qui était par intérim, Gilbert Finn, Louis-Philippe Blanchard et Jean-Bernard Robichaud. J'ai aussi bénéficié de la grande sagesse et du soutien de quatre chanceliers: le Père Clément Cormier, M. Jean-Louis Lévesque, Dr Léon Richard et Mme Antonine Maillet. Je tiens à remercier tous ces personnages ainsi que tous mes collègues au Conseil des gouverneurs, le personnel de l'administration de l'Université et le personnel de soutien, dont Marie-Paule Martin, qui m'ont appuyé, enduré, et qui ont facilité et rendu agréable mon séjour au Conseil des gouverneurs. Je remercie également l'Université de Moncton pour m'avoir accordé un doctorat honorifique à la fin de mon mandat de président du Conseil. Il est toujours pénible de partir après avoir consacré plusieurs années à une cause comme l'Université de Moncton, mais soyez assurés que je garderai toujours un très bon souvenir de mon association de près ou de loin avec l'Université de Moncton et avec ses composantes, et que je serai toujours disponible pour vous rendre service dans l'avenir. Madame la présidente, comme vous le savez sans doute, j'ai toujours été soucieux du bien-fondé, du sérieux et des coûts des congés sabbatiques en vue du perfectionnement du personnel enseignant; afin de comprendre de quelle façon un congé sabbatique est donné et comment se fait l'évaluation, j'ai décidé de présenter ma demande au VRER

pour obtenir un congé sabbatique sans rémunération, pour une période indéfinie, de type « C », et ce, à partir d'aujourd'hui. Merci encore une fois.

Dîner de 12 h 20 à 14 h.

18.2 *Vice-recteur ou vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines*

Ce poste est actuellement occupé de façon intérimaire et il serait souhaitable que le Conseil des gouverneurs prenne une décision rapidement. Le travail du Comité de sélection n'a pas été facile, puisque les consultations ont montré que les avis étaient partagés quant à savoir qui, de Kenneth John's et de Lucille Collette, était le plus apte à remplir cette fonction; les deux candidatures étaient excellentes. Le Comité est toutefois prêt à faire une proposition. Pour être retenue, la candidature proposée doit recueillir les deux tiers des voix. Le scrutin est secret.

R : 15-CGV-980530

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Dennis Savoie, propose :

*« Que **Lucille Collette** soit nommée vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines pour un mandat régulier de cinq ans, à compter du 1er juillet 1998. »*

Scrutatrices : Colette Landry Martin et Claudette Trudeau.

La candidature reçoit plus du deux tiers des voix. Madame Lucille Collette est donc nommée au poste de vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines.

On remerciera M. Kenneth John's pour avoir soumis sa candidature.

PLAN STRATÉGIQUE : DÉPÔT

Le recteur dépose le Plan stratégique au Conseil des gouverneurs à titre d'information. La période de consultation se termine à la fin mai. Les commentaires reçus seront analysés et une nouvelle version sera soumise aux instances supérieures de l'Université. La directrice générale des services universitaires invite les membres à lui soumettre leurs commentaires.

ALLOCATION DU CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES

Le contrat de la Banque Nationale se terminant en juillet 1998, l'Université a fait un appel d'offres le 25 février 1998. Deux institutions y ont répondu et une firme externe a analysé les deux soumissions. Le Comité de finance, à sa réunion du 15 mai 1998, a proposé que le contrat soit accordé à la Banque Nationale du Canada.

R : 16-CGV-980530

Dennis Savoie, appuyé par Georges Bouchard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accorde un contrat d'une durée de cinq ans à l'institution qui a présenté l'offre la plus avantageuse pour l'Université, c'est-à-dire la Banque Nationale du Canada. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

Il est à noter qu'aucune exclusivité n'est accordée en ce qui touche l'exploitation de guichets automatiques.

R : 17-CGV-980530

Lucie Lavigne, appuyée par Sr Édith Léger, propose :

« Que la décision de permettre à d'autres institutions d'exploiter un guichet automatique à l'Université de Moncton soit une recommandation du Comité de finance au Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

AXES DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DE SHIPPAGAN : DÉPÔT D'UN RAPPORT D'ÉTAPE

Voir le Document D, p. 1-5

Le vice-recteur du Campus de Shippagan, Armand Caron, explique que, pour faire suite au dépôt, en septembre dernier, d'un plan de recrutement, un groupe de travail a été créé afin de revoir les axes de développement du Campus de Shippagan et d'adopter une perspective de développement. Puisque les programmes de baccalauréat à temps complet n'ont pas de « niche », de couleur locale, le groupe de travail s'est dit qu'il fallait définir un créneau qui serait particulier au Campus. Les avenues explorées touchent les programmes à temps plein et les programmes à temps partiel. Un rapport final sera soumis en septembre prochain. Le groupe de travail entend donner la priorité aux trois volets suivants : les programmes à temps plein, à temps partiel (notamment en ce qui touche les programmes « courts ») et les autres activités éducatives (formation sur mesure, immersion en langue française, activités estivales comme l'écotourisme, etc.). Le vice-recteur remercie les membres du Comité pour la qualité de leur travail.

RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document E, p. 1-5

Le rapport du recteur présente, d'une part, la liste des finissantes et finissants des écoles secondaires qui ont reçu une bourse d'excellence de l'Université et, d'autre part, une analyse des changements entraînés par la nouvelle structure du ministère de l'Éducation.

Le recteur explique aux membres qu'il existe, dans le ministère, un principe de dualité linguistique et que la question qu'il faut se poser est la suivante : ce principe devrait-il s'étendre de la maternelle jusqu'à la 12e année ou de la maternelle jusqu'aux institutions d'enseignement postsecondaire (CCNB et universités)? Les membres s'entendent pour dire que la notion de dualité devrait s'appliquer à l'ensemble du ministère et inclure les universités, et qu'il faut faire connaître rapidement cette prise de position de l'Université aux autorités concernées.

R : 18-CGV-980530

Léonce Losier, appuyé par Antonine Maillet, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick que la dualité linguistique s'applique à l'ensemble du système d'éducation, à toutes les institutions, y compris l'université.* »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

23.1 *Jardin botanique*

La présidente remercie Daniel Bélanger qui a distribué aux membres de la documentation sur le Jardin botanique. La date d'ouverture officielle sera bientôt connue. C'est le 5e anniversaire du Jardin cette année.

23.2 *Plan stratégique de l'AAAUM*

Voir le Document F, p. 1-20

Le recteur explique que le Plan stratégique de l'AAAUM a été déposé à titre d'information. Il félicite l'Association pour le travail qu'elle a accompli.

23.3 *Départ*

La présidente souligne le départ de M. Yvan Bastien qui siège depuis 13 ans au Conseil des gouverneurs. Elle souligne les qualités de M. Bastien, son sens du compromis, du consensus, sa capacité de négociation, et le rôle actif qu'il a joué dans la campagne Impact. La présidente remercie M. Bastien pour sa contribution.

M. Bastien relate brièvement son parcours à l'Université, en commençant par ses tout débuts au Collège Saint-Joseph. Issu d'une réserve indienne, M. Bastien souligne que sa tribu aimait la paix, et non la guerre, et insiste sur le rôle de rassembleur que représente pour lui l'éducation. Depuis 13 ans, il dit avoir été témoin de l'enrichissement de l'Université. Il en donne pour exemple le Plan stratégique déposé par le recteur. Il conclut en soulignant l'importance de consacrer du temps à la définition d'une stratégie, d'un

plan d'affaires, de discuter d'encadrement financier et d'encadrement étudiant. Il remercie les membres pour la confiance qu'ils lui ont accordée et les assure de sa collaboration.

(Applaudissements.)

La présidente remercie également Serge Jolicoeur qui a siégé au CGV et lui souhaite une bonne année sabbatique.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 19 septembre 1998 à Edmundston.

CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 10.

Contresigné le _____

_____ Marcelle Fafard-Godbout, présidente

_____ Line Leduc, secrétaire des instances